

PROCURATION

(La procuration est écrite néerlandais; la version française est une traduction non officielle)

Ce formulaire en papier, dûment daté et signé, qui doit être en possession de la Société au plus tard le jeudi 23 avril 2015, doit être envoyé à l'adresse suivante: **INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES**, uitbreidingstraat 18, 2600 Berchem, à l'attention de Jacqueline Mouzon ou jacqueline.mouzon@intervest.be.

En cas d'avis par voie électronique le formulaire de procuration original doit être présenté au plus tard à la date de l'assemblée. Les formulaires de procuration qui arrivent tardivement ou qui ne sont pas conformes aux formalités requises seront refusés.

Le (La) soussigné(e)

1. Personne morale:

- Dénomination sociale et forme juridique:
- Siège social:
- Valablement représentée par:
- Domicile:

ou

2. Personne physique:

- Nom:
- Prénom:
- Domicile:

Déclare que les actions suivantes sont enregistrées à la Date d'Enregistrement de:

..... actions dématérialisées, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit¹

Déclare être titulaire, à la Date d'Enregistrement de:

..... actions ordinaires, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit²

de la société anonyme, "**INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES**", ayant son siège social à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 18, sous le numéro d'entreprise 0.458.623.918

¹ Biffer la mention inutile.

² Biffer la mention inutile.

Constitue pour son mandataire spécial:

.....

A qui il/elle confère tous les pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Intervest Offices & Warehouses", qui se tiendra au siège social mercredi 29 avril 2015 à 16h30, ayant l'ordre du jour mentionné ci-après, et de voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Conformément à l'art. 547bis § 4 du Code des Sociétés³, les procurations envoyées à Intervest Offices & Warehouses sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant Intervest Offices & Warehouses, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les mandataires doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants ou mandataires spéciaux des personnes morales doivent joindre à la présente procuration ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

³ En cas de conflits d'intérêts potentiels entre le mandataire et l'actionnaire, le mandataire doit divulguer les faits précis pertinents pour l'actionnaire afin de lui permettre d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que l'intérêt de l'actionnaire. Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à condition qu'il/elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. Il y aura conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire : (i) est la société elle-même ou une entité contrôlée par elle, un actionnaire qui contrôle la société ou une autre entité contrôlée par un tel actionnaire ; (ii) est membre du conseil d'administration ou des organes de gestion de la société ou d'un actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au (i) ; (iii) est un employé ou un commissaire de la société, ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité visée au (i); (iv) a un lien parental avec une personne physique visée du (i) au (iii) ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Absten- tion
1	Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2014 (comptes annuels statutaires).	Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (comptes annuels statutaires).			
2	Rapport du commissaire sur les comptes annuels ordinaires.	Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (comptes annuels statutaires).			
3	Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, ainsi que l'affectation du résultat.	Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, ainsi que l'affectation du résultat.			
4	Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (comptes annuels statutaires).	Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 (comptes annuels statutaires).			
5	Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2014.		Ne requiert pas de vote		
6	Décharge aux administrateurs et au commissaire.	Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire d'Intervest Offices & Warehouses SA, qui étaient en fonction durant l'exercice 2014, pour les opérations de l'exercice 2014.			
7	Lecture du rapport de gestion et du rapport du commission de la société Duffel Real Estate SA et approbation des comptes annuels de la société Duffel Real Estate SA pour la période du 1 ^{er} janvier 2014 - 22 décembre 2014 et octroi de la décharge aux administrateurs et commissaire de la société Duffel Real Estate SA.	Approbation des comptes annuels de la société Duffel Real Estate SA, qui a été reprise le 22 décembre 2014 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés, pour la période qui a pris cours le 1 ^{er} janvier 2014 et s'est clôturée au moment de l'opération précitée assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés le 22 décembre 2014. Par vote séparé également décharge donnée aux administrateurs et commissaire de la société Duffel Real Estate SA,			

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Absten- tion
		qui a été reprise le 22 décembre 2014 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés, lesquels administrateurs et commissaire étaient en fonction durant la période qui a pris cours le 1 ^{er} janvier 2014 et qui s'est clôturée au moment de l'opération précitée assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés le 22 décembre 2014, pour les actes durant cette période.			
8	Renouvellement des administrateurs (*).	Décision de renouveler le mandat des administrateurs actuels suivants non-indépendants: Monsieur Johan Buijs et Monsieur Daniel van Dongen. Le mandat de ces deux administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2018 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017. Le mandat de Monsieur Buijs et de Monsieur van Dongen n'est pas rémunéré.			
9	Nomination d'administrateurs (*).	Décision de nommer Monsieur Thomas Dijkman, domicilié à 3723 JT Bilthoven, Wagnerlaan 23, Pays-Bas, en tant qu'administrateur indépendant de la société et Monsieur Nico Tates, domicilié à Rozenpad 3, 2317 GJ Leiden, Pays-Bas, en tant qu'administrateur non-indépendant de la société. Les mandats de Monsieur Thomas Dijkman et de Monsieur Nico Tates prennent cours ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2018 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.			

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Absten- tion
10	Rémunération des administrateurs indépendants et de Monsieur Nico Tates.	Décision d'adapter la rémunération des administrateurs comme suit: - Augmentation de la rémunération fixe annuelle des administrateurs indépendants (avec exception du président du conseil d'administration) de 14.000 € à 20.000 €. - Augmentation de la rémunération fixe annuelle du président du conseil d'administration de 15.000 € à 25.000 €. - Fixation de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Nico Tates à 20.000 €.			
11	Approbation et si nécessaire ratification des dispositions qui confèrent des droits à Stichting Administratiekantoor Belgian Corporate Debt Investments et à NIBC Bank NV, dont l'exercice dépend d'une modification du contrôle sur la Société, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés.	Approbation et si nécessaire ratification de toutes les dispositions du contrat de crédit du 23 mai 2014, tel que modifié au fil du temps, conclu entre la société d'une part et Stichting Administratiekantoor Belgian Corporate Debt Investments et à NIBC Bank NV, d'autre part, qui prévoient une possible exigence anticipée de remboursement en cas de modification du contrôle de la société, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés.			
12	Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports		Ne requiert pas de vote		

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Déclaration de l'actionnaire

Le soussigné, la soussignée déclare qu'il/qu'elle, en vertu de l'article 540 du Code des Sociétés, n'a pas de questions pour les administrateurs ou le commissaire concernant une proposition concernant l'ordre du jour précité ou leur rapport.

Au nom du soussigné/de la soussignée, le mandataire à les pouvoirs:

- d'assister à la réunion, et si nécessaire voter l'ajournement de la réunion;
- de participer à toutes les autres réunions, ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée ou ajournée;

- c. de participer à toutes les délibérations et au nom de l'actionnaire représenté approuver toutes les propositions de l'ordre du jour, de les amender ou de les rejeter;
- d. de faire tout ce qui est nécessaire pour participer à la réunion, comme entre autres, sans être limité, signer toutes les résolutions, documents, procès-verbaux, etc...
- e. de faire tout ce qui est nécessaire ou utile concernant ce qui précède pour l'exécution de cette procuration, dont le désignation d'un remplaçant.

Fait à

Le

Signature: